



GEMENG
HABSCHT

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la commune de Habscht, lors de sa séance du 11 mars 2022, a arrêté un règlement communal relatif à l'utilisation des aires de jeux publiques situées sur le territoire de la commune de Habscht avec la teneur suivante :

Règlement relatif à l'utilisation des aires de jeux publiques situées sur le territoire de la commune de Habscht

Article 1^{er}

- a. L'accès aux aires de jeux publiques suivantes est réservé aux jeunes jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, leurs surveillants et aux personnes spécialisées autorisées par l'autorité communale :
1. Hobscheid, à côté du Centre Polyvalent, rue Hënneschtgaass,
 2. Eischen, rue de Clairefontaine,
 3. Eischen, dans l'enceinte de l'école centrale « Vir Wëller », rue de Hobscheid,
 4. Septfontaines, à côté du centre culturel « Häerenhaff », Mierscherstrooss,
 5. Greisch, Kierchepad,
 6. Roodt, Nouspelterstrooss,
- b. L'accès aux terrains multisport suivantes est réservé aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis :
1. Eischen, entre Hall Sportif et Centre d'Intervention, rue de la Gare, avec priorité pour les âgés de plus de 12 ans à partir de 17 heures en semaine et pendant les weekends,
 2. Hobscheid, à côté de l'école précoce et préscolaire, rue Hënneschtgaass.

Article 2

Les heures d'ouverture des aires de jeux publiques et des terrains multisport sont fixées comme suit: 08.00h à 21.00h, et à 22.00h pour le terrain visé à l'article 1^{er} sub b.1.

Article 3

Pour autant que les lois et les règlements généraux n'ont point déterminé des peines plus fortes, les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies d'une peine de police de 25 EUR à 250 EUR.

Le présent règlement annule et remplace le règlement relatif à l'utilisation des aires de jeux publiques situées sur le territoire de la commune de Habscht, arrêté par le conseil communal en sa séance du 11 juillet 2019.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu

Le Secrétaire

Paul Reiser

Eischen, le 01 AVR. 2022
Pour le Conseil Communal



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann